

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22_11_10_0349	CONVENTION ENTRE L'ORCHESTRE DES PAYS DE SAVOIE ET LES COLLECTIVITES MEMBRES DE L'ARC ALPIN - - ANNEE SCOLAIRE 2022/2023	C.C DU 10/11/2022
---------------	---	------------------------------

Le **jeudi 10 novembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **vendredi 28 octobre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

47 Conseillers communautaires présents : ACCETTOLA Hélène – AYDIN Michaël – BACCAM Marguerite – BACCONNIER Michel – BELIME Gaëlle – BERGER Alain - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHI Roland – BOUCHET Lucas – CHAUMONT-PUILLET Anne – CICALA David - DEBES Céline – DI SANTO Laurent – DIAS Olivier - DURET Isabelle – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GUETAT Christian – JACQUEMOND Nathalie - KOPFERSCHMITT Carine – LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée - LORiot-CARNIS Maryse – MARGIER Patrick – MARTI Patrick – MARY Alain – MICHALLET Damien - NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PARDAL Jean-Claude – PENOT Danielle – PERRARD Damien – RENARD Isabelle – ROY Nadine – SADIN Christine - SAGIROGLU Aïcha – SUCHET Noël – TISSERAND Olivier – VERLAQUE Florence – VIAL Guillaume – WAJDA Daniel

16 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : ALIAGA Alexandre donne pouvoir à BOUCHET Lucas – BADIN Pascale donne pouvoir à TISSERAND Olivier – BERGER Dominique donne pouvoir à BETON Christian – BLOND Priscilla donne pouvoir à BELIME Gaëlle - BOUISSET Sandrine donne pouvoir à DEBES Céline - DESFORGES Marie-Laure donne pouvoir à DUSSERT Marie-Thérèse – DURAND Fabien donne pouvoir à VERLAQUE Florence – GUSTO Nadiège donne pouvoir à DI SANTO Laurent – LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT - PUILLET Anne – MAILLET Dorian donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien – MARION Cyril donne pouvoir à BORGHI Roland – POUDEVIGNE Magaly donne pouvoir à GAGET Mathieu – RABUEL Guy donne pouvoir à GAUDE Daniel - SALMON Jean-Noël donne pouvoir à SAGIROGLU Aïcha – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean

7 Conseillers communautaires absents : CHRIQUI Vincent - DENIS Christophe – GIRAUD Denis – JURADO Alain – LEGAY-BELLOD Gaël – NASSISI Ludovic – ROULOT Océane

Secrétaire de séance : FAYET Michel

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 5. Institutions et vie politique

- 7. Intercommunalité

Vu le projet de convention,

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, le Ministère de la Culture préconise la mise en réseau des conservatoires de musique, danse et art dramatique notamment afin de mutualiser les savoir-faire par une mise en commun des compétences et de garantir la cohérence des diplômes délivrés sur l'ensemble du territoire.

Depuis 1997, les conservatoires du réseau Arc Alpin (Conservatoires des villes d'Annecy, de Chambéry, de Grenoble et de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère) se coordonnent pour organiser conjointement les examens et les classes préparatoires permettant d'accéder aux études supérieures diplômantes.

A ce titre, sous l'égide de l'Orchestre des Pays de Savoie (OPS) les quatre conservatoires de l'Arc Alpin ont créé l'« Orchestre des Jeunes de l'Arc Alpin » (OJAA) qui permet à leurs élèves en fin d'études d'être placés en situation professionnelle. Au sein de l'OJAA, ces élèves sont encadrés par les musiciens professionnels de l'OPS outre des enseignants des quatre Conservatoires et sont dirigés par un chef d'orchestre professionnel. A l'issue de ce travail, l'OJAA donne un concert dans chacune des collectivités de rattachement des conservatoires de l'Arc Alpin. Ce concert est gratuit offrant un accès à la culture au plus large public de chaque territoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,

Vu le projet de convention établi,

Considérant l'intérêt de ce travail en concertation entre les différents conservatoires de l'Arc Alpin et un orchestre de professionnels ;

Considérant la nécessité de formaliser cet accord ;

Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

- **D'APPROUVER** les termes de la convention à intervenir entre l'Orchestre des Pays de Savoie, les Communes d'Annecy, Chambéry et Grenoble agissant pour leurs conservatoires respectifs et la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, pour le conservatoire Hector BERLIOZ.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président

Jean PAPADOPULO